

Décision

Générale

colonial

Décision n° 63/71/SPCG prorogeant le versement d'un secours accordé à la Veuve du Sultan de Tadjourah .

n° 63/71/SPCG

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
9 juillet 1963

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1963

Date du numéro
31 juillet 1963

TEXTE INTÉGRAL

A titre de secours exceptionnel, le montant de la solde (soit 23.760 F.D. par mois) de Houmed Mohamed, ex-Sultan de Tadjourah décédé le 17 avril 1962, contiinuera à être payé mensuellement à sa veuve Saïda Abass du 1er mai 1963 jusqu'à la nomination du nouveau Sultan de Tadjourah. Cette dépense est imputable au Budget Local 1963 (Chapitre 26, Article 3, Paragraphe 2).